S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est un acte gratuit !

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 18 avril et 2 mai 2027

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre mairie.

À 18 ans, l'inscription sur une liste éléctorale se fait automatiquement, si le recensement citoyen à partir de 16 ans a été fait.

Où s'inscrire ?

En mairie

Service population, 17 avenue de la République, 12100 Millau.

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Formulaire cerfa n°12669
 (aussi disponible en mairie)

En ligne

La carte éléctorale

La carte électorale est envoyée par courrier au domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour de l'élection (ou référendum).

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection ou le référendum, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer le jour du vote en présentant une pièce d'identité.

Connaître son bureau de vote

- Le bureau de vote est inscrit sur votre carte électorale.
- En période électorale, un numéro d'astreinte est mis en place : **bureau des élections de la ville de Millau au 05.65.59.50.56.**

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30